



Extrait du ASSOCIATION POUR UNE CONSTITUANTE

<http://www.pouruneconstituante.fr/spip.php?article710>

Bruxelles à Hollande : deux ans pour démonter la République ! De quel droit et on va ou ?



ie ? - Les agressions contre la démocratie - L'Europe -
Date de mise en ligne : dimanche 9 juin 2013

Copyright © ASSOCIATION POUR UNE CONSTITUANTE - Tous droits

réservés

La Commission européenne non élue a généreusement reporté de deux ans la réduction des déficits publics français en échange d'importantes et « audacieuses » « réformes structurelles » pour améliorer sa compétitivité - traduire : celle des entreprises privées.

Le commissaire chargé des affaires économiques, Olli Rehn, a souligné que le pays avait enregistré une perte de compétitivité au cours des dix dernières années...celles des présidences Chirac et Sarkozy pourtant peu suspectes de complicités sociales et anti-européennes.

Les salariés, commerçants et artisans apprécieront, eux qui, par centaines de milliers, ont payé un très lourd tribut sous forme de chômage, faillites et endettement à la délocalisation des productions et des études.

Il s'agirait de « réformes » en matière de marché du travail, de système de retraite et d'ouverture des marchés". « Réformes » auxquelles il faudrait ajouter la réduction drastique du nombre d'élus locaux, des communes et départements.

Et le président du Conseil européen, Herman Van Rompuy d'insister lors d'une conférence de presse à Stockholm. « Les objectifs chiffrés sont moins importants que les efforts structurels ».

Il ne lui suffit pas que l'État organise le démantèlement de branches industrielles entières. Il faut moins d'élus du peuple, des élus moins sensibles à l'urgence sociale et politique, plus vulnérables aux pressions des états majors parisiens, préfets, des banques et autres lobbies privés. Plus d'élus et plus d'écharpes tricolores en tête de manifestations et de délégations pour sauver emplois, services publics et entreprises.

Mais ceci risque de ne pas suffire, comme en témoignent les NON du 29 mai 2005 et celui des alsaciens le 7 avril 2013. Comme en témoigne aussi l'opposition très larges des élus locaux à de nouvelles « lois territoires » à la mode de Bruxelles...Et les reculs du gouvernement au sujet de ces projets.

C'est qu'intoxiqués par les média nationaux et internationaux, les cadres politiques et sociaux - même de « gauche » - risquent de sous-estimer le caractère radical du rejet de ces « réformes » qui n'ont de cesse de rendre la vie plus difficile à des dizaines de millions de Français.

Là est la source de l'abstention massive et croissante aux élections politiques et syndicales.

La méfiance est générale et pèse sur la participation aux défilés et autres « mouvements sociaux ».

Se mobiliser, oui, mais pour obtenir des résultats concrets.

Pourtant, tout sociologue honnête reconnaît qu'il n'y a rien au dessus d'une espèce hors la contrainte extérieure. Concernant l'espèce humaine, les « éléments supérieurs » ne peuvent faire abstraction des réaction de la grande majorité des éléments « inférieurs » qui les nourrissent. Ces derniers sont « la Force » de la Guerre des Etoiles. Dans une situation insupportable pour la grande majorité, soulèvements et révolutions sont inévitables quelle qu'en soit l'issue.

En France, si nous n'y sommes pas, nous y allons sûrement.

Bruxelles à Hollande : deux ans pour démonter la République ! De quel droit et on va ou ?

D'où l'importance pour une issue progressive que le peuple recherche en lui ses solutions et qu'il soit constitué « en corps » pour en débattre et agir à tous les niveaux.

C'est ainsi que la perspective de l'élection au suffrage universel d'une assemblée constituante va de pair avec l'élection d'assemblées politiques locales pour proposer et agir en commun, c'est-à-dire comme parties d'un corps : le peuple.

Assemblées communales, paroissiales, de villages, de « tribu », etc sont inscrites dans les gènes de la société humaine dans tous les pays. Ces assemblées communales se sont multipliées pendant la grande révolution française.

Le développement de l'industrie à Paris et en province a placé des ouvriers à la tête des « communes » surgissant brièvement dans des dizaines de villes de province en 1870-1871.

Si les « cahiers de doléances » furent et peuvent être préparés par des individus, clubs ou cercles, ils doivent être soumis à la délibération de l'assemblée communale. La place du conseil municipal précédemment élu est au sein de l'assemblée sans privilège particulier. Celle des collectifs de salariés des entreprises présentes sur la commune devrait être précisée. Bruxelles pousse, Hollande fonce, peuple et élus sont à bout. Oui, on y va et on y va sûrement !